



Assurer la sécurité des églises en ligne

Les progrès de la technologie offrent aux églises de nouvelles façons d'atteindre leur communauté pour diffuser le message de l'Évangile. La diffusion en continu des services du sabbat, des réunions de prière, de l'école du sabbat et d'autres programmes est devenue quelque chose de courant pour de nombreuses congrégations, et elle comporte en soi un potentiel de responsabilité civile. Comprendre et appliquer les lois qui ont trait à la diffusion en continu des services de l'église en ligne est essentiel pour les congrégations qui cherchent à utiliser ces technologies émergentes.

Droits d'auteur

La loi sur les droits d'auteur protège la propriété intellectuelle et les autres « œuvres originales d'auteur », y compris les œuvres musicales, artistiques ou littéraires. En d'autres termes, toute publication ou utilisation non autorisée de matériel protégé par les droits d'auteur constitue une violation du droit international.

Pour les églises, l'une des violations les plus fréquentes de la loi sur les droits d'auteur consiste à utiliser des images ou des vidéos trouvées sur Internet. Les images et vidéos que vous trouvez au moyen de votre moteur de recherche ou sur les médias sociaux ne sont pas « d'usage libre » pour une insertion dans des présentations de sermons ou des publications

telles que le bulletin de l'église. Le matériel sous copyright ne peut être utilisé que si la licence appropriée a été obtenue auprès de son propriétaire.

De nombreux sites Web proposent des photos et des vidéos, certaines gratuites et d'autres payantes. L'utilisation de ces images ou vidéos s'accompagne d'une licence d'utilisation limitée, mais la licence standard peut ne pas inclure le droit d'utiliser le matériel protégé par les droits d'auteur dans une diffusion en ligne.

La musique constitue une autre violation courante des droits d'auteur par les églises. En vertu de



l'exemption de service religieux, les églises des États-Unis peuvent légalement interpréter de la musique protégée par le droit d'auteur dans le cadre de leur église. Pourtant, cette exemption ne s'étend pas aux services religieux diffusés en continu ou postés sur Internet. Une licence spéciale de l'éditeur de la musique doit être obtenue pour diffuser de la musique protégée par les droits d'auteur.

Les services de licence de musiques tels que Christian Copyright Licensing International (CCLI) autorisent les églises à stocker, imprimer et projeter des paroles protégées par les droits d'auteur, mais leur licence de base ne couvre pas la diffusion en ligne de musique protégée par droits d'auteur.

Lois sur la confidentialité

Les lois sur la protection de la vie privée aux États-Unis offrent aux personnes une « attente raisonnable en matière de confidentialité ». En privé, cette attente est plus grande que dans un lieu public, tel qu'une église. Cependant, les personnes présentes doivent toujours s'attendre à un certain niveau de confidentialité lorsqu'il s'agit de diffuser des services religieux.

Les personnes qui assistent à des services diffusés en ligne doivent être informées que le service est diffusé en continu et qu'elles peuvent entrer dans le champ de la caméra. La notification peut être donnée par le biais d'un bulletin ou sur une affiche bien en vue dans le bâtiment.

Il faut également être prudent lors de la mention par leur nom des personnes lors des demandes de prière. La divulgation de difficultés personnelles d'une

personne sur Internet sans sa permission peut constituer une violation de ses attentes raisonnables en matière de vie privée.

Protection de l'enfance en ligne

La protection des enfants impliqués dans les activités de l'église n'est pas seulement essentielle pour ce qui est des événements présentiels. Le harcèlement sexuel, la maltraitance et l'intimidation peuvent survenir dans n'importe quel lieu. Tous les

programmes d'églises en ligne qui impliquent des enfants et des jeunes doivent nécessairement prendre toutes les précautions pour protéger les jeunes contre d'éventuels abus.

Les programmes de l'école du sabbat, les réunions des explorateurs et les groupes de jeunes qui se rencontrent en ligne doivent suivre les mêmes directives de protection de l'enfance recommandées en page 175 du Manuel de l'Église adventiste du septième jour. Ces

recommandations incluent la directive des deux adultes et la directive de la porte ouverte.

La directive relative aux deux adultes stipule que deux adultes doivent être présents à tout moment lorsqu'ils travaillent avec des enfants et des jeunes. Cela évite les situations où un adulte est laissé seul avec des mineurs. Dans un environnement virtuel, cela signifie avoir deux adultes dans chaque salle de visioconférence pour surveiller les activités. Il ne doit pas y avoir de réunions privées ou de contacts en ligne individuels entre adultes et mineurs.

La directive de la porte ouverte dissuade les adultes de rencontrer les jeunes à huis clos pour permettre la



La protection des enfants impliqués dans les activités de l'église n'est pas seulement essentielle pour ce qui est des événements présentiels. Le harcèlement sexuel, la maltraitance et l'intimidation peuvent survenir dans n'importe quel lieu.



Cybersecurity

transparence dans tout ce qui se passe. Les réunions en ligne avec les mineurs doivent également être « transparentes ». Inclure les parents dans toutes les communications électroniques et informer les parents qu'ils sont censés assister à toutes les séances en ligne avec leur enfant ou les surveiller.

La **Politique de travail de la Division nord-américaine** exige également une sélection adéquate et une formation régulière des bénévoles qui travaillent avec les jeunes. Ces recommandations s'appliquent également aux bénévoles travaillant avec des enfants et des jeunes dans un environnement en ligne. La période d'attente de six mois pour les membres nouvellement baptisés ou récemment transférés s'applique également lorsqu'ils travaillent avec des jeunes en ligne.

Les formulaires de consentement signés (également appelés formulaires d'autorisation ou d'exonération)

peuvent sembler ne s'appliquer qu'aux événements et activités en présentiel. Un bon formulaire de consentement informe les parents sur les types d'activités pratiqués et leur demande d'autoriser leur enfant à y participer. Les formulaires de consentement pour les événements en ligne peuvent être tout aussi bénéfiques à cet égard que pour les événements en présentiel.

Adventist Risk Management, Inc. (ARM) ha desarrollado un ejemplo **de modèle** de formulaire de consentement en ligne. Nous recommandons que les églises et les écoles travaillent avec leur conseiller juridique pour s'assurer qu'il respecte toutes les lois juridictionnelles locales.

Conozca más sobre la protección de nuestros jóvenes en **Cómo iniciar su plan de protección infantil**, de Adventist Risk Management, Inc.



Adventist Risk Management,® Inc. (ARM) s'implique dans la sécurité et le succès de votre ministère. Pour vous aider à protéger les personnes et les biens matériels qui sont au cœur de votre ministère, nous vous fournissons des ressources relatives à la gestion des risques. *Notre ministère est de protéger votre ministère.* Cherchez d'autres ressources sur AdventistRisk.org/About-Us. #ARMcares



DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE
1.888.951.4276 • CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG
TENEZ-VOUS INFORMÉ
ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS



Ce matériel contient des informations factuelles générales et ne doit en aucun cas être pris pour un conseil juridique spécifique concernant une question ou un sujet particulier. Si vous souhaitez connaître la façon dont une juridiction locale traite les circonstances particulières auxquelles vous pouvez être confronté, veuillez consulter votre avocat ou votre gestionnaire de risque local.